

Informations concernant l'Interruption Volontaire de Grossesse

Ici, au Planning Familial 33, nous sommes une association proposant un lieu d'information, d'écoute et d'orientation sur le thème des sexualités, de la vie affective, de l'accès à la contraception, de l'accès à l'IVG et des violences. Nous n'avons pas d'équipe médicale pour faire les prescriptions et les consultations nécessaires dans un parcours IVG.

En France, le délai légal autorisé pour un avortement est de 14 semaines de grossesse, soit 16 SA (Semaines d'Aménorrhées, c'est-à-dire absence de règles).

Il est possible de calculer approximativement le nombre de semaines d'aménorrhées en comptant le nombre de semaines après le 1^{er} jour des dernières règles.

Il existe deux types de méthodes d'IVG, qu'il est possible de choisir en fonction de l'avancement de la grossesse :

- la méthode médicamenteuse qui est possible jusqu'à 9 SA soit 7 semaines de grossesse en centre de santé sexuelle, chez un médecin conventionné ou à l'hôpital. Cette méthode peut se faire chez soi ou à l'hôpital.

- la méthode par aspiration (ou instrumentale) jusqu'à 16 SA soit 14 semaines de grossesse dans un centre IVG à l'hôpital, sous anesthésie locale ou générale.

Au niveau des démarches, une échographie est demandée pour dater précisément la grossesse. Une prise de sang peut également être demandée pour confirmer la grossesse et / ou si vous n'avez pas de carte de groupe sanguin.

L'IVG est entièrement prise en charge quel que soit votre statut : mineur·e, majeur·e, avec ou sans papiers, avec ou sans sécurité sociale, avec ou sans mutuelle... L'IVG est un soin urgent et gratuit pour toute personne en France. Parfois en passant par des professionnel·le·s en dehors de l'hôpital ou de centres de santé, des frais peuvent être à avancer (sauf si vous êtes mineur·e), mais ils seront remboursés à 100%.

Si vous êtes mineur·e, c'est également votre décision, les deux seules obligations sont :

- Un entretien préalable avec un·e conseillère conjugale et familiale ou un·e psychologue, pour s'assurer que vous avez toutes les informations nécessaires et que vous pouvez prendre votre décision librement. On vous remettra une attestation, indispensable pour pouvoir accéder à l'IVG. Si vous êtes majeur·e, cet entretien n'est pas obligatoire mais vous pouvez le demander.

- Être accompagné·e par une personne majeure de votre choix : ami·e, membre de la famille, un adulte de confiance de votre établissement scolaire... Si personne de votre entourage ne peut vous y accompagner, vous pouvez nous contacter, des bénévoles pourront éventuellement vous accompagner.

En France, près de 40% des femmes auront recours à l'IVG au moins une fois dans leur vie. Avoir recours à une ou des IVG ne rend pas stérile. Avoir recours à l'IVG ne cause pas de traumatismes ou de troubles psychologiques. On peut se sentir mal ou triste après une IVG, comme on peut au contraire se sentir bien et soulagée. Ça dépend de chaque personne et de la manière dont la décision a été prise, le soutien qu'on a reçu, etc.

D'autres pays d'Europe ont un délai plus long (22 semaines en Espagne et aux Pays-Bas). On peut s'y rendre mais aucun remboursement des frais ne sera possible. Le Planning Familial peut renseigner et informer sur ces solutions.

Si vous avez la moindre difficulté ou d'autres questions, n'hésitez pas à nous recontacter au 05 56 44 00 04 (du lundi au vendredi) ou venir sur une de nos permanences : le lundi entre 18h et 20h, le mercredi entre 14h et 18h ou le vendredi entre 10h et 13h au 19 rue Eugène le Roy à Bordeaux (près de la Gare St Jean). Nos permanences sont anonymes, gratuites et sans rendez-vous. Nous proposons également une permanence à Bazas et à Langon.

Vous pouvez également joindre gratuitement et anonymement le Numéro Vert National du Planning Familial du lundi au samedi de 9h à 20h : 0 800 08 11 11

Pour plus d'informations, vous pouvez aussi consulter ces sites internet : <https://ivg.gouv.fr/> <https://www.tonplanatoi.fr/>